ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

centres d'information jeunesse

Question écrite n° 36678

Texte de la question

M. Bernard Roman attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les inquiétudes que suscite le désengagement dramatique de l'État dans le financement des centres régionaux information jeunesse, dont le réseau a pour mission de mettre à disposition de tous les jeunes un ensemble d'informations sur les filières de formation, les métiers, la mobilité européenne, le logement, la santé, dans un lieu unique, gratuitement, et dans le respect de la diversité des engagements de chacun. Dans la seule région Nord-Pas-de-Calais, 240 000 jeunes sont chaque année reçus et informés grâce à l'animation des 80 points information jeunesse mis à leur disposition. Le désengagement prévu de la part de l'État, qui atteint près de 50 % dans les deux prochaines années, met en péril l'équilibre de la convention pluriannuelle d'objectifs dans notre région. Il lui demande, par conséquent, si le Gouvernement envisage de revenir sur une perspective de restriction budgétaire particulièrement injuste dont les jeunes vont être les premières victimes.

Texte de la réponse

L'information des jeunes est une mission d'intérêt général clairement inscrite dans les priorités du Haut commissaire à la jeunesse. Aussi, grâce au label information jeunesse que ses services délivrent aux structures qui remplissent le cahier des charges associé, l'État garantit à tous les jeunes l'accès à une information respectant les principes de la charte de l'information jeunesse : qualité, impartialité, accueil anonyme et gratuit. Par ailleurs, l'État participe aux côtés des collectivités territoriales au financement des centres régionaux information jeunesse (CRIJ). L'action engagée par le Gouvernement pour la maîtrise des dépenses publiques conduit l'ensemble des administrations à se recentrer sur le coeur de leurs priorités. Les crédits inscrits au projet de loi de finances 2009 pour l'information jeunesse enregistrent une baisse de 5,7 % par rapport à 2008. La fonction de centres de ressources des CRIJ à l'égard des réseaux régionaux des BIJ et des PIJ sera cependant préservée pour maintenir la qualité de l'information dont bénéficient les jeunes. Un suivi individualisé des CRIJ sera effectué par les services régionaux de l'État afin de mobiliser à l'échelon territorial les partenariats nécessaires pour pérenniser les services rendus par le réseau information jeunesse.

Données clés

Auteur : M. Bernard Roman
Circonscription : Nord (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 36678
Rubrique : Jeunes
Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative
Ministère attributaire : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 décembre 2008, page 10360

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE36678

Réponse publiée le : 3 mars 2009, page 2143